



Sélection Départementale de HAUTE-SAVOIE

CHARTRE DU JOUEUR

1) PRINCIPES GENERAUX

- La sélection départementale de haute-Savoie a pour but de promouvoir une pratique sportive qui implique un comportement et une moralité exemplaires.
- L'adhésion à la sélection implique l'acceptation des règles de fonctionnement et l'entente de tous.
- Le comportement du joueur sur le terrain et en dehors du terrain doit toujours être conforme à l'image que l'on attend d'un sportif.
- Le joueur doit prendre conscience qu'il est un ambassadeur au sein de la sélection et qu'il est le représentant de son club.

2) REGLES SPORTIVES

Le joueur a obligation de participer à toutes les activités sportives de la sélection :

- Entraînements
- Matches amicaux
- Tournois

Le joueur doit :

- Avoir un comportement irréprochable vis-à-vis de l'adversaire, de l'arbitre, des dirigeants et du public.
- Comprendre et accepter les décisions sportives prises par les entraîneurs.
- Toutes explications pourront lui être données à sa demande dans un esprit constructif dans l'intérêt de la sélection.
- Tenir informés les entraîneurs ou les dirigeants,
 - . de ses empêchements éventuels (examens, famille)
 - . de ses conditions de santé (blessure, maladie)
- Accepter la concurrence à son poste, garantie d'émulation sportive.

3) REPRESENTATION

La sélection est redevable au Département, au comité, aux clubs, aux sponsors, en conséquence le joueur doit se sentir impliqué dans les manifestations organisées par ceux-ci.

Le joueur peut être appelé à représenter la sélection ou son club. (détectations, journées rugby, réception du club.)

4) AVANTAGES

Le comité s'engage en contrepartie à assurer au joueur un environnement favorable à la pratique de son sport et à contribuer à l'épanouissement du joueur dans son environnement sportif et social.

5) SANCTIONS

Les sanctions seront prises uniquement par le comité, et rendues par le Manager. Elles pourront être d'ordre sportif, administratif et peuvent aller jusqu'à l'exclusion du comité.